



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 25 septembre 2026 DELIBERATION

Rapporteure : Élodie JIMENEZ

Secrétaire de séance : Madame Hélène HIEL

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
 M. Raymond VILLALBA, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Jean-Michel IDOPE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Sonia CAMPAGNE, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUX, à M. Clément SERVAT et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Philippe GARROTÉ, donne pouvoir M. Nicolas MALEIG
- Mme SAYERSE Marie donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Maïtena FERRAN donne pouvoir à M. Jean-Michel IDOPE
- M. Michel ADAM donne pouvoir à Mme Carole LADEUX
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à M. Clément SERVAT
- M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE donne pouvoir à M. Alfredo DOS SANTOS

24 – MISE EN PLACE DU PERMIS DE VÉGÉTALISER SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La volonté de la Ville d'Oloron-Sainte-Marie est d'encourager la participation citoyenne, d'embellir le cadre de vie, de développer la biodiversité en milieu urbain, de créer des corridors écologiques et d'atténuer les effets d'îlots de chaleur urbains par la végétalisation des espaces publics.

Pour cela il est proposé de lancer le permis de végétaliser, qui consiste en :

- Une autorisation officielle de la commune permettant à un.e citoyen.ne d'aménager l'espace public devant chez lui,
- Un pacte de co-gestion entre la mairie et le citoyen,
- Une convention signée entre la Mairie et le citoyen respectant le domaine public.

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer un cadre juridique, technique et organisationnel clair encadrant les initiatives des habitant.es et commerçant.es souhaitant végétaliser le domaine public communal (pieds de murs, pieds d'arbres, bandes enherbées, façades) ;

CONSIDÉRANT que la démarche repose sur le respect des normes d'accessibilité (PMR), de sécurité routière, d'interdiction stricte d'usage de produits phytosanitaires et d'éco-jardinage ;

CONSIDÉRANT que les projets de végétalisation portés par les habitant.es contribuent directement à la valorisation et à l'embellissement du domaine public communal à des fins d'intérêt général, justifiant la gratuité d'occupation temporaire du domaine public conformément à l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

CONSIDÉRANT le modèle type de « Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre d'un Permis de végétaliser » en annexe fixant les modalités du Permis de végétaliser ;

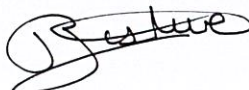
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la création du dispositif communal intitulé « Permis de végétaliser » sur le territoire d'Oloron Sainte-Marie,
- **APPROUVE** le modèle type de Convention d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public ci-annexé, conclue pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement dans la limite maximale de 12 ans,
- **DECIDE** de fixer à titre gratuit l'occupation temporaire du domaine public accordée dans le cadre de chaque « Permis de végétaliser », en application de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les conventions d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public relatives aux permis de végétaliser à venir avec les bénéficiaires (personnes physiques ou morales), ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

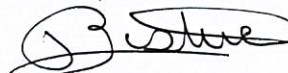
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 25 septembre 2026.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 30/09/2026



La Maire,



Marie-Lyse BISTUÉ

